

Le 10 Juin 2008

Chère Consoeur,
Cher Confrère,

Comme nous nous y étions engagés, nous vous adressons ci-après le texte paru au Journal Officiel concernant l'application de la lettre-clé POD aux diabétiques de grade 2 et 3.

Les fiches à utiliser (bilan, synthèse) en annexes 3 et 4 de la convention, sont téléchargeables sur le site FNP www.fnp-online.org, dans la rubrique « Professionnel » « FAQ convention ».

Modalités d'utilisation de la lettre-clé POD

Seul, le pédicure-podologue conventionné peut utiliser la lettre-clé POD. Avant de l'appliquer, le pédicure-podologue doit adresser à la CPAM dont il dépend, les justificatifs de formation spécifique aux soins du patient diabétique (copie du diplôme universitaire de diabétologie, attestation de l'organisme au sein duquel a été suivie la formation ou attestation du réseau diabète). Cette démarche est une solution transitoire dans l'attente du déploiement significatif de la formation continue conventionnelle qui devrait être mise en place d'ici la fin de l'année, voire début 2009.

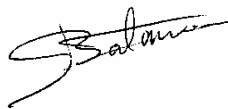
Nous rappelons aux professionnels qui ne l'auraient pas encore fait, que **l'adhésion à la convention nationale doit se faire avant le 30 juin 2008**. Vous devez envoyer votre courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à la CPAM dont vous dépendez.

Au-delà de cette date, si vous n'avez pas adhéré à la convention, vous serez considéré comme non conventionné à compter du 1^{er} janvier 2008. Cela se traduira par une charge financière de 6,50 % du BNC au titre du paiement de l'assurance maladie (au lieu de 0,11 % que vous payez actuellement).

Nous espérons que ce courrier répond à vos attentes.

Vous en souhaitant bonne réception,

Confraternellement



Bruno SALOMON
Président de la Commission Sociale de la FNP



Louis OLIE
Président FNP

57 rue Eugène-Carrière - 75018 PARIS - Tél. 01 44 79 90 91 - Fax 01 44 79 08 02

e-mail : fed.nationale.podologues@wanadoo.fr - site Internet : www.fnp-online.org

Association Loi 1901 - N° d'agrément 1 175 241 8075 - Siret 784 178 311 00048 - Code APE 9412 Z - TVA intracommunautaire FR 56 784 178 311

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Décision du 4 mars 2008 de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie

NOR : SJSU0820353S

Le collège des directeurs,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-1-7, R. 162-52 ;

Vu l'avis de la Haute Autorité de santé en date du 11 juillet 2007 ;

Vu l'avis de l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie en date du 31 janvier 2008 ;

Vu la décision de la commission de hiérarchisation des actes et des prestations des pédicures-podologues en date du 29 février 2008,

Décide :

De modifier le livre III de la liste des actes et prestations adoptée par décision de l'UNCAM du 11 mars 2005 modifiée, comme suit :

Article unique. – A l'article III-4 de la liste des actes et des prestations, introduire une partie VII :

« VII. – L'arrêté du 27 mars 1972 relatif à la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux est modifié comme suit pour les pédicures-podologues :

A. – A la première partie "Dispositions générales", à l'article 2 "Lettres-clé et coefficients", au 1° "Lettre-clé", introduire la lettre-clé suivante :

"POD : actes de prévention pratiqué par le pédicure-podologue."

B. – A la deuxième partie "Nomenclature des actes médicaux n'utilisant pas les radiations ionisantes", au titre XII "Actes portant sur le membre inférieur", chapitre II "Pied", introduire l'article suivant :

"Article 4

"Actes de prévention de pédicurie-podologie

Un patient diabétique présentant des pieds à risque de grade 2 ou 3 peut bénéficier de la prise en charge au cabinet du pédicure-podologue d'un forfait de prévention par période d'un an, sous réserve qu'il ait fait l'objet d'une prescription écrite du médecin traitant qui peut, s'il le souhaite, préciser sa prescription. Celle-ci s'impose alors au pédicure-podologue.

Deux types de forfaits sont pris en charge :

1. Forfait annuel de prévention des lésions des pieds à risque de grade 2 (*) comprenant 4 séances de soins de prévention.

2. Forfait annuel de prévention des lésions des pieds à risque de grade 3 (*) comprenant 6 séances de soins de prévention.

(*) Gradation du groupe international de travail sur le pied diabétique (International Working Group of the Diabetic Foot) :

– grade 2 : neuropathie sensitive (définie par l'anomalie du test au monofilament de 10 g ou un seuil de perception vibratoire supérieure à 25 V), associée à une artériopathie des membres inférieurs (définie par l'absence des pouls au pied ou un IPS inférieur à 0,90) et/ou à une déformation du pied (hallux valgus, orteils en griffe ou en marteau, proéminence de la tête des métatarsiens) ;

- grade 3 : antécédents d'ulcération du pied (grade 3 a) et/ou amputation de membres inférieurs (grade 3 b).

Chaque forfait comprend également la réalisation, par le pédicure-podologue, d'un bilan podologique initial et la transmission au médecin traitant d'une fiche de synthèse au terme du traitement ou chaque année en cas de prolongation de soins, comprenant notamment : les résultats obtenus, des observations, ou les difficultés rencontrées et, le cas échéant, l'ajustement du diagnostic podologique et du projet thérapeutique.

A tout moment, notamment à la vue de la fiche de synthèse, le médecin peut intervenir, en concertation avec le pédicure-podologue, pour demander une modification du protocole thérapeutique ou interrompre le traitement.

Les éléments du bilan-diagnostic podologique et les fiches de synthèse sont tenus à la disposition du service du contrôle médical ou du patient à leur demande.

Chaque séance de soins des forfaits comporte :

- un examen des pieds et la gradation du risque podologique ;
- des soins de pédicurie-podologie ;
- une éducation du patient ;
- une évaluation du chaussage ;
- la mise en place d'un chaussage adapté, si nécessaire.

L'évaluation du pédicure-podologue, réalisée au cours de la première séance doit permettre d'établir, en tenant compte du projet du patient, le diagnostic podologique, les objectifs de la prise en charge thérapeutique préventive et éducative, le plan de soins et de choisir les actes et techniques les plus appropriés.

| DÉSIGNATION DE L'ACTE | COEFFICIENT | LETTRE-CLÉ |
|---|-------------|------------|
| Séance de prévention des lésions des pieds à risque de grade 2 ou de grade 3 chez le patient diabétique au cabinet du pédicure-podologue, d'une durée de l'ordre de 45 minutes ne pouvant être inférieure à 30 minutes, par séance. | 1 | POD |

La facturation des séances de prévention n'est autorisée que si le pédicure-podologue fait état d'une formation spécifique aux soins du patient diabétique en plus de sa formation initiale et si l'environnement d'exécution des soins est conforme au référentiel de moyens prévu à la convention nationale des pédicures-podologues, et défini par la profession.

La facturation, le même jour, pour un même patient, de deux séances de prévention ou d'une séance de prévention et d'un acte de l'article 3 « Actes de pédicurie » n'est pas autorisée". »

Fait à Paris, le 4 mars 2008.

Le collègue des directeurs :

*Le directeur général de l'Union nationale
des caisses d'assurance maladie,
F. VAN ROEKEGHEM*

*Le directeur de la Caisse centrale
de la mutualité sociale agricole,
Y. HUMEZ*

*Le directeur de la Caisse nationale
du régime social des indépendants,
D. LIGER*

33^{èmes} ENTRETIENS DE PODOLOGIE
24 et 25 Octobre 2008
Centre des Congrès Cité des Sciences La Villette – 75019 PARIS

AVANT-PROGRAMME

(susceptible de modification)

VENDREDI 24 OCTOBRE

Matin

*Président de séance : Marc Bourgeois, Président du Comité Scientifique des Entretien de Podologie
Président de l'Association des Podologues Belges, BVP ABP, Vice Président de la FIP*

- . **La question de la posturologie aujourd'hui**, Pierre Marie GAGEY, Docteur en Médecine, L'HAY LES ROSES
 - . **Approche neuronale du contrôle postural**, Pr Guy CHERON, Laboratoire de Neurophysiologie et de Biomécanique du mouvement, Université Libre de Bruxelles, Belgique
 - . **Rééducation proprioceptive du mouvement par vibration tendineuse**, Régine ROLL, Laboratoire de Neurobiologie Humaine, Université de Provence, Marseille
 - . **Ressources biomécaniques du pied et adaptation posturale**, Dr Jean Yves CORNU, Médecin en réadaptation fonctionnelle, CHU Besançon
- Table ronde

Après-midi

Président de séance : Alain LAVIGNE, Podologue Paris

- . **Le pied dans l'aplomb**, Nicole BLOUET-LE COZ, Masseur-kinésithérapeute, Rennes
 - . **Tonus musculaire et posture : quelles relations ?** Pr Marc BOURGEOIS, Laboratoire de Biomécanique expérimentale HELB, Bruxelles, Belgique
 - . **Le rôle du Podologue dans le traitement proprioceptif de la dyslexie de développement**, Dr Patrick QUERCIA, Ophtalmologiste, Beaune
 - . **Latéralités et asymétries de la posture orthostatique**, Serge HELBERT, Podologue, Paris
 - . **Pied, Posture, Sport**, Jean Claude GAILLET, Podologue, Reims
 - . **Impact des corrections plantaires sur le swing du golfeur**, Christophe BEIRNAERT, Podologue, Bruxelles Belgique
 - . **L'efficacité par la preuve (laboratoire d'analyse du mouvement quantifié) sans et avec orthèses podales biomécaniques face au dysfonctionnement musculo-squelettique du genou, de la hanche et du rachis lombaire et cervical**, Alain LAVIGNE, Laurence CHEZE, Damien HASDENTEUFEL, Nicolas LEGRAND, INP Paris
 - . **Epaisseur des stimulations plantaires et contrôle postural**, Philippe VILLENEUVE, Podologue, Ostéopathe
- Table ronde

SAMEDI 25 OCTOBRE

Matin

Présidente de séance : Marie-Claude AUTRUSSON, Directrice de l'Institut de Pédicurie-Podologie EFOM Boris Dolto, Paris

Présentation des Mémoires

- . **Efficacité du thermoformage dans la maladie de Sever**, Institut de Pédicurie-Podologie Bordeaux
- . **Intérêt de l'orthèse plantaire dans les douleurs d'arthropathies hémophiliques de l'articulation talo-crurale, étude de 4 cas**, Institut de Pédicurie-Podologie EFOM Boris Dolto, Paris
- . **Pied physiologique et pied valgus ; étude comparative des barycentres de pression**, Ecole de Podologie, Marseille
- . **L'influence de la chaussure dans le running dans la podologie**, Institut de Pédicurie-Podologie d'Assas, Paris
- . **La posture des enfants déficients visuels**, Institut de Pédicurie-Podologie, Toulouse
- . **Pied et chaussure de sécurité**, Institut de Pédicurie-Podologie, Rennes
- . En attente du titre de la conférence, Institut de Pédicurie-Podologie, Nantes

Après-midi

Président de séance : Cédric GANTIE, Podologue, Toulouse

Communications libres

- . **La phénolisation**, Dr Philippe ABIMELEC, Dermatologue, Paris
- . **Rétraction du triceps sural ; un traitement chirurgical percutané**, Dr René CHOUKROUN, Chirurgien du pied et de la cheville, Paris
- . **Traitement des ongles incarnés à l'aide de nouvelles orthonyxies à fil**, Olivier FIRN, Podologue, Belgique
- . En attente du titre de la conférence, Robert HOELLERER
- . **Etiologie, pathomécaniques et traitement du pied plat**, Dr Richard JAY, DPM, Professeur en Orthopédie, Temple University School of Podiatric Medicine, Philadelphie, USA